

N° RH/2021/120

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	9 décembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	9 décembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 15 décembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 15 décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Evelyn TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Contrat d'objectif territorial ADEME – Recrutements d'un chef de projet et d'un poste d'assistant(e) mutualisés

RH/2021/120

Conseil communautaire du
15 décembre 2021

Objet : Contrat d'objectif territorial ADEME – Recrutements d'un chef de projet et d'un poste d'assistant(e) mutualisés

La communauté de commune du Jovinien s'est engagée, en partenariat avec ses homologues du Gâtinais en Bourgogne, de Yonne Nord et de la Vanne Pays d'Othe, dans l'élaboration d'un Contrat d'Objectif territorial avec l'ADEME Bourgogne Franche Comté. Ce dispositif proposera aux 4 territoires un accompagnement technique et financier pour la finalisation puis la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de transition énergétique et écologique au travers des différents champs de compétences dont disposent les collectivités.

Récemment retenus suite au dépôt d'un dossier de candidature début novembre, les quatre EPCI peuvent désormais envisager d'avancer concrètement sur le sujet et recruter les ressources humaines nécessaires à la déclinaison des objectifs et actions identifiées.

Compte tenu de la typicité du territoire et de son étendue, deux ressources humaines seront nécessaires pour accompagner les quatre EPCI et leurs membres dans cette démarche. Deux types de financements sont mobilisables de façon complémentaire :

- L'un au travers du COT à hauteur de 75 000 € forfaitaires, versés intégralement en 2022
- Le second au travers du dispositif de Volontaire Territorial en administration actuellement proposé par l'État aux collectivités pour l'embauche d'un chargé de mission disposant d'une formation à Bac+2 minimum. Ce financement s'établit à hauteur de 15000 € forfaitaires pour une durée de 18 mois maximum.

Le solde sera réparti entre les quatre EPCI signataires selon une clé de répartition à l'habitant. La communauté de communes du Jovinien est identifiée comme chef de file pour le recrutement de ces postes sur la base de deux emplois contractuels :

- L'un d'une durée de 36 mois pour le Chef de projet
- Le second d'une durée de 18 mois pour le poste d'assistant(e)

Considérant la nécessité de créer 2 postes pour le contrat d'objectif territorial :

- L'un sur le poste de Chef de projet, dont l'emploi de catégorie A de la filière technique sera rémunéré sur le traitement indiciaire de l'indice brut 611, majoré 513,
- L'autre sur le poste d'assistant(e), dont l'emploi en catégorie B de la filière administrative sera rémunéré sur le traitement indiciaire de l'indice brut 388, majoré 355,

Les dépenses présentées concernent une période de 3 ans.

Dépenses		Recettes		
Chef de projet COT – 3 ans	120 000 €	ADEME	41.70%	75 000 €
Chargé de mission COT – 18 mois	45 000 €	Etat VTA	8.30%	15 000 €
Frais annexes (équipements, déplacements)	15 000 €	CC Jovinien	15.80%	28 466 €
		CC Gâtinais en Bourgogne	11.75%	21 160 €
		CC Yonne Nord	16.50%	29 654 €
		CC Vanne et Pays d'Othe	5.95%	10 720 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL		180 000 €

Base population :

Jovinien	23 500
Gâtinais en Bourgogne	17 470
Yonne Nord	24 483
Vanne et Pays d'Othe	8 851

TOTAL	74 304
-------	--------

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à recruter deux agents contractuels (un poste de Chargé de projet COT-durée 36 mois et un poste d'assistant(e) COT-durée 18 mois),
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter un financement de l'Etat sur le dispositif VTA (Volontaire Territorial en Administration) pour hauteur de 15 000 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mobiliser le financement de l'ADEME sur le dispositif COT (Contrat d'Objectif Territorial) pour hauteur de 75 000 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à conventionner avec les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe et de Yonne Nord pour fixer juridiquement les conditions de mutualisation et de refacturation selon une clé de répartition telle que décrite en séance.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Communauté de Communes
du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président
Nicolas SORET

